

**Arrêté nommant les membres de la commission d'examen du notariat**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 15 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;  
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie,  
de la sécurité et de la culture,

*arrête :*

**Article premier** Sont nommé-e-s membres de la commission d'examen du notariat pour la période de législature 2021 à 2025 :

Me Danièle Hausser Zilla, notaire à Neuchâtel, présidente

Me Patrick Frunz, notaire à La Chaux-de-Fonds

Me Stefan Choffat, notaire à La Chaux-de-Fonds

M. Amédéo Wermelinger, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Olivier Hari, professeur à l'Université de Neuchâtel

Suppléant-e-s

Me Francois-Vincent Pradervand, notaire à Cressier

M. Vincent Rivier, chef d'office du registre du commerce à Neuchâtel

Me Guillaume Wildhaber, notaire à Neuchâtel

Me Vanessa Chieppa, notaire au Locle

M. Thierry Obrist, professeur à l'Université de Neuchâtel

Mme Valérie Defago Gaudin, professeure à l'Université de Neuchâtel.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 16 juin 2021

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND